

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI

L'objet de la mission est de réaliser le repérage réglementaire des matériaux et produits contenant de l'amiante, dans le cadre de la vente de tout ou partie d'immeuble, tel que demandé aux articles R.1334-15 et R.1334-16 (deuxième alinéa) et décrit aux articles R.1334-20 et R.1334-21 du Code de la Santé Publique. Cet état informe de la présence ou l'absence de matériaux ou produit contenant de l'amiante **d'après les listes A et B** de l'annexe 13-9 du Code de la santé publique ainsi que, le cas échéant, leur état de conservation.

Le présent rapport comporte 21 pages auxquelles s'ajoutent les éventuelles annexes.

*Dans le cadre de la réalisation de **travaux** dans ou à proximité de cet immeuble concernant des matériaux ou produits qui ne sont pas présents dans les listes A et B, le présent rapport peut ne pas être suffisant pour évaluer les risques liés à l'inhalation de fibres d'amiante et assurer la sécurité des travailleurs réalisant les travaux ainsi que celle du public aux abords du chantier. Un repérage complémentaire avant travaux doit, le cas échéant, être effectué.*

*Dans le cadre de la **démolition** de cet immeuble, un **diagnostic réglementaire avant démolition** doit être réalisé (article R.1334-19 du Code de la Santé Publique).*

1-DONNEUR D'ORDRE

Si différent du propriétaire
Trésorerie Générale de la Région Lorraine et
de la Moselle Mme Martine GRENOUILLET
1, rue François Curel B.P. 41054
57038 METZ CEDEX

2-PROPRIETAIRE

Trésorerie Générale de la Région Lorraine et
de la Moselle DRFIP LORRAINE ET MOSELLE
1 RUE FRANCOIS DE CUREL B.P.41054
57038 METZ CEDEX

3-IDENTIFICATION DU BIEN IMMOBILIER ET DE SES ANNEXES

ADRESSE DU BIEN	182 ROUTE DU DONON 57560 ABRESCHVILLER
DESCRIPTION SOMMAIRE	Commerce, Ensemble, construction en moellons, R+2 et annexes en béton ..
LOCALISATION LOT PRINCIPAL	Sans objet
DESIGNATIONS DES LOTS	Sans objet
REFERENCES CADASTRALES	Section : 01, N° parcelle(s) : 64
NATURE ET SITUATION DE L'IMMEUBLE	Immeuble bâti, bien non indépendant
DATE PERMIS DE CONSTRUIRE	Avant 1949
FONCTION PRINCIPALE DU BATIMENT	Habitation

4-REFERENCES DE LA MISSION

DATE DE LA COMMANDE	24/03/2014
DATE DE LA VISITE ET HORAIRES	24/03/2014 09:00
OPERATEUR DE REPERAGE	Monsieur Marc JOSSEAUX
CERTIFICATION	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : SGS ICS 29, avenue Aristide Briand-94211 ARCEUIL CEDEX (Réf : CDP-IMMO1384 Version 4)
ASSURANCES	AXA RCP n° 1148866204 - Pollution n°1250575004 - Montant Garanti : 550 000 € (cabinet) / 354 145 € (diagnostic) - Date de validité : 31/12/2014
LABORATOIRE ACCREDITE (ANALYSE)	ITGA
PIECES JOINTES	Attestation d'assurance, certificat de compétences Rapport d'analyse
CONTACT SUR PLACE	Pas de contact sur place
SOUS TRAITANCE	Sans Objet

TEXTES DE REFERENCES : CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ; DECRET DU 3 JUIN 2011 ; ARRETES DU 12 DECEMBRE 2012 ; ARRETE DU 26 JUIN 2013.

5-CONCLUSION(S) DE LA MISSION DE REPERAGE

AMIANTE	PRESENCE
	<p><i>Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport :</i> <i>Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante. Il s'agit de :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Zone homogène n°3 : Bardages et façades légères. (Extérieur Extérieur / Après analyse référence échantillon n°4) <p><i>Nous vous recommandons de faire réaliser une évaluation périodique, car le/les type(s) de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Cette évaluation périodique consiste à :</i></p> <ul style="list-style-type: none">a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer. <p><i>Il a été repéré un ou plusieurs matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante. Après investigation, il(s) ne contient / contiennent pas d'amiante :</i> <i>pour la liste "A" :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Zone homogène n°1 : Flocage (Sous-sol Garage, Sous-sol Garage, Sous-sol Chaufferie, Sous-sol Chaufferie, Sous-sol Réserve, Sous-sol Réserve, Sous-sol Cave, Rez de chaussée Chambre Froide, Sous-sol Vide sanitaire sous pièce et plonge / Après analyse référence échantillon n°1)- Zone homogène n°2 : Faux plafond (Rez de chaussée Salle de restaurant / Après analyse référence échantillon n°3) <p><i>L'opérateur de repérage recommande au propriétaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.</i> <i>Il est signalé au propriétaire de l'immeuble que la mission décrite en tête de rapport n'a pas pu être menée à son terme.</i> <i>Il y a lieu de réaliser des investigations approfondies complémentaires dans les locaux ou parties d'immeubles :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Cuverie (Absence de clé)- cuverie au sous-sol (absence de clé)

Fait à VERNEVILLE, le 24/03/2014

Monsieur Marc JOSSEaux
Diagnosticneur certifié



6-SOMMAIRE

- 1 Donneur d'ordre
- 2 Propriétaire
- 3 Identification du bien immobilier et de ses annexes
- 4 Références de la mission
- 5 Conclusion(s) de la mission de repérage
- 6 Sommaire
- 7 Documents et informations disponibles
- 8 Préparation de la mission de repérage
- 9 Programme de repérage
- 10 Rapports précédemment réalisés
- 11 Liste et localisation des matériaux et produits repérés de la liste A
- 12 Liste et localisation des matériaux et produits repérés de la liste B
- 13 Matériaux ou produits contenant de l'amiante : hors programme de repérage
- 14 Pièces ou locaux visités
- 15 Locaux et parties d'immeubles bâtis non visités
- 16 Observations
- 17 Croquis permettant de localiser les prélèvements et matériaux ou produits contenant de l'amiante
- 18 Conditions particulières d'exécution
- 19 Evaluation des états de conservation
- 20 Eléments d'information
- 21 Attestation d'assurance
- 22 Attestation de compétences
- 23 Procès-verbaux d'analyse
- 24 Procès-verbaux d'analyse antérieurs

7-DOCUMENTS ET INFORMATIONS DISPONIBLES

	FOURNI	REFERENCES
DOCUMENTS RELATIFS A LA CONSTRUCTION OU AUX PRINCIPAUX TRAVAUX DE RENOVATION DE L'IMMEUBLE :	<i>Non fournis</i>	<i>Sans Objet</i>
PLANS OU CROQUIS DU BATIMENT :	<i>Plans non disponibles à la date de la visite.</i>	<i>Sans Objet</i>
REGLES DE SECURITE	<i>Sans Objet</i>	<i>Sans Objet</i>

8-PREPARATION DE LA MISSION DE REPERAGE

	DESCRIPTION	REFERENCES	FOURNI
DOCUMENTS ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DEMANDES NECESSAIRES A LA BONNE EXECUTION DE LA MISSION	<i>Sans Objet.</i>	<i>Sans Objet.</i>	<i>Sans Objet</i>
AUTORISATIONS D'ACCES OU ACCOMPAGNEMENTS	<i>Sans Objet.</i>	<i>Sans Objet.</i>	<i>Sans Objet</i>
MODE OPERATOIRE	<i>Sans Objet.</i>	<i>Sans Objet.</i>	<i>Sans Objet</i>

9-PROGRAMME DE REPERAGE

Les repérages règlementaires dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti mentionnés aux articles R.1334-20 (liste A) et R.1334-21 (liste B) du code de la santé publique sont effectués suivant le programme suivant:

Liste A (annexe 13-9 du Code de la Santé Publique) :

Composant à sonder ou vérifier
FLOCAGES
CALORIFUGEAGES
FAUX PLAFONDS

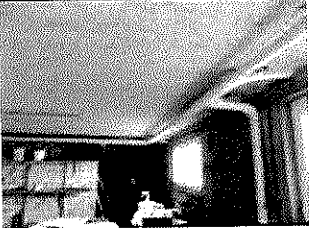

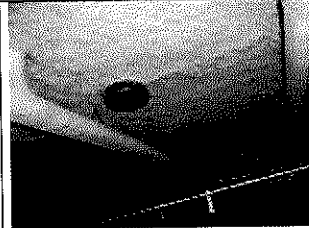
Liste B (annexe 13-9 du Code de la Santé Publique) :

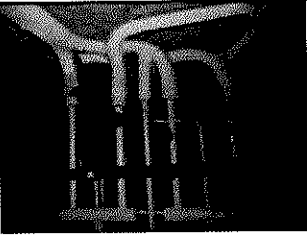

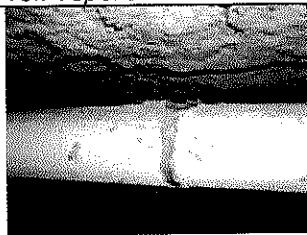
Composant de la construction	Partie du composant à sonder ou vérifier
1. Parois verticales intérieures	
MURS ET CLOISONS « EN DUR » ET POTEAUX (PERIPHERIQUES ET INTERIEURS).	ENDUITS PROJETES, REVETEMENTS DURS (PLAQUES MENUISERIE, AMIANTE-CIMENT) ET ENTOURAGES DE POTEAUX (CARTON, AMIANTE-CIMENT, MATERIAU SANDWICH, CARTON + PLATRE), COFFRAGE PERDU.
CLOISONS (LEGERES ET PREFABRIQUEES), GAINES ET COFFRES.	ENDUITS PROJETES, PANNEAUX DE CLOISONS.
2. Planchers et plafonds	
PLAFONDS, POUTRES ET CHARPENTES, GAINES ET COFFRES.	ENDUITS PROJETES, PANNEAUX COLLES OU VISES.
PLANCHERS.	DALLES DE SOL.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
CONDUITS DE FLUIDES (AIR, EAU, AUTRES FLUIDES...).	CONDUITS, ENVELOPPES DE CALORIFUGES.
CLAPETS/ VOILETS COUPE-FEU.	CLAPETS, VOILETS, REBOUCHAGE.
PORTES COUPE-FEU.	JOINTS (TRESSES, BANDES).
VIDE-ORDURES.	CONDUITS.
4. Eléments extérieurs	
TOITURES.	PLAQUES, ARDOISES, ACCESSOIRES DE COUVERTURE (COMPOSITES, FIBRES-CIMENT), BARDEAUX BITUMINEUX.
BARDAGES ET FAÇADES LEGERES.	PLAQUES, ARDOISES, PANNEAUX (COMPOSITES, FIBRES-CIMENT).
CONDUITS EN TOITURE ET FAÇADE.	CONDUITS EN AMIANTE-CIMENT : EAUX PLUVIALES, EAUX USEES, CONDUITS DE FUMEE.

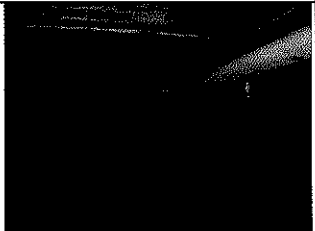

10-RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES



Aucun document n'a été récupéré.

11- LISTE ET LOCALISATION DES MATERIAUX ET PRODUITS REPERES DE LA LISTE A

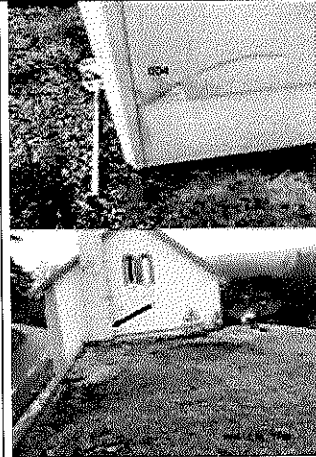
PIECE OU LOCAL (ZONE HOMOGENE)	COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	DESCRIPTION ET REPERAGE	CRITERES AYANT PERMIS DE CONCLURE	PRESENCE OU ABSENCE D'AMIANTE	RESULTAT DE L'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION	OBLIGATIONS EN FONCTION DES RESULTATS
Sous-sol - Garage (Zone Homogène n°1)	Flocage [-]	 Flocage voir repère: A001	Après analyse référence échantillon n°1	Absence	Sans Objet	
Sous-sol - Garage (Zone Homogène n°1)	Calorifugeage [-]	 Calorifugeage avec gaze plâtrée voir repère: A002	Après analyse référence échantillon n°2	Absence	Sans Objet	
Sous-sol - Chaufferie (Zone Homogène n°1)	Flocage [-]	 Flocage voir repère: A001	Après analyse référence échantillon n°1	Absence	Sans Objet	

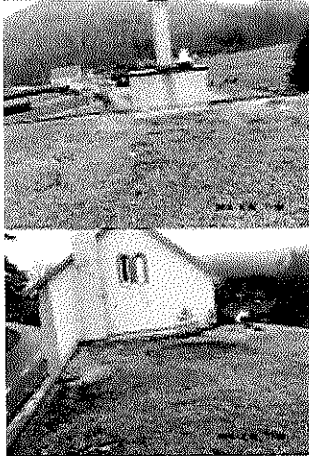
PIECE OU LOCAL (ZONE HOMOGENE)	COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	DESCRIPTION ET REPERAGE	CRITERES AYANT PERMIS DE CONCLURE	PRESENCE OU ABSENCE D'AMIANTE	RESULTAT DE L'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION	OBLIGATIONS EN FONCTION DES RESULTATS
Sous-sol - Chaufferie (Zone Homogène n°1)	Calorifugeage [-]	 Calorifugeage avec gaze plâtrée voir repère: A002	Après analyse référence échantillon n°2	Absence	Sans Objet	
Sous-sol - Réserve (Zone Homogène n°1)	Flocage [-]	 Flocage voir repère: A001	Après analyse référence échantillon n°1	Absence	Sans Objet	
Sous-sol - Réserve (Zone Homogène n°1)	Calorifugeage [-]	 Calorifugeage avec gaze plâtrée voir repère: A002	Après analyse référence échantillon n°2	Absence	Sans Objet	

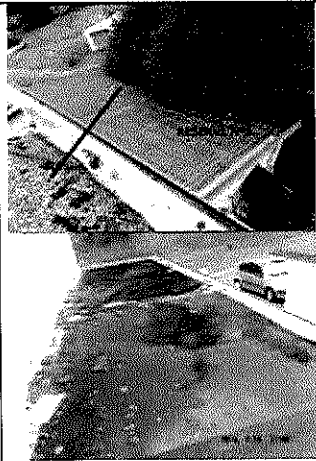
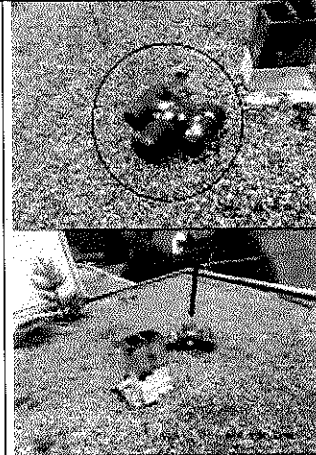
PIECE OU LOCAL (ZONE HOMOGENE)	COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	DESCRIPTION ET REPERAGE	CRITERES AYANT PERMIS DE CONCLURE	PRESENCE OU ABSENCE D'AMIANTE	RESULTAT DE L'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION	OBLIGATIONS EN FONCTION DES RESULTATS
<i>Sous-sol - Cave (Zone Homogène n°1)</i>	<i>Calorifugeage [-]</i>	 <p><i>Calorifugeage avec gaze plâtrée voir repère: A002</i></p>	<i>Après analyse référence échantillon n°2</i>	<i>Absence</i>	<i>Sans Objet</i>	
<i>Rez de chaussée - Salle de restaurant (Zone Homogène n°2)</i>	<i>Faux plafond [-]</i>	 <p><i>Faux plafond 60 x 60 voir repère: A003</i></p>	<i>Après analyse référence échantillon n°3</i>	<i>Absence</i>	<i>Sans Objet</i>	

PIECE OU LOCAL (ZONE HOMOGENE)	COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	DESCRIPTION ET REPERAGE	CRITERES AYANT PERMIS DE CONCLURE	PRESENCE OU ABSENCE D'AMIANTE	RESULTAT DE L'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION	OBLIGATIONS EN FONCTION DES RESULTATS
Rez de chaussée - Chambre Froide (Zone Homogène n°1)	Calorifugeage [-]	 Calorifugeage avec gaze plâtrée voir repère: A002	Après analyse référence échantillon n°2	Absence	Sans Objet	
Sous-sol - Vide sanitaire sous pièce et plonge (Zone Homogène n°1)	Calorifugeage [-]	 Calorifugeage avec gaze plâtrée voir repère: A002	Après analyse référence échantillon n°2	Absence	Sans Objet	

12- LISTE ET LOCALISATION DES MATERIAUX ET PRODUITS REPERES DE LA LISTE B

PIECE OU LOCAL (ZONE HOMOGENE)	COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	DESCRIPTION ET REPERAGE	CRITERES AYANT PERMIS DE CONCLURE	PRESENCE OU ABSENCE D'AMIANTE	RESULTAT DE L'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION	RECOMMANDATIONS EN FONCTION DES RESULTATS
Extérieur - Extérieur (Zone Homogène n°3)	Bardages et façades légères. [Ardoise(s)]	 <p>Ardoises composites voir repère: A004</p>	Après analyse référence échantillon n°4	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.

PIECE OU LOCAL (ZONE HOMOGENE)	COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	DESCRIPTION ET REPERAGE	CRITERES AYANT PERMIS DE CONCLURE	PRESENCE OU ABSENCE D'AMIANTE	RESULTAT DE L'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION	RECOMMANDATIONS EN FONCTION DES RESULTATS
<i>Extérieur - Extérieur (Zone Homogène n°3)</i>	<i>Toitures. [Bardeau bitumineux]</i>	 <p><i>Couverture en éléments bitumineux et cailloux sur toit terrasse du restaurant</i></p>	<i>Jugement personnel</i>	<i>Présence</i>	<i>Evaluation périodique</i>	<i>Voir ci-dessous.</i>

PIECE OU LOCAL (ZONE HOMOGENE)	COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	DESCRIPTION ET REPERAGE	CRITERES AYANT PERMIS DE CONCLURE	PRESENCE OU ABSENCE D'AMIANTE	RESULTAT DE L'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION	RECOMMANDATIONS EN FONCTION DES RESULTATS
Extérieur - Extérieur (Zone Homogène n°3)	Toitures. [Bardeau bitumineux]	 <p>Couverture en éléments bitumineux sur toit terrasse de la plonge et vestiaires personnel</p>	Jugement personnel (PERTE DE FONCTION)	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.
Extérieur - Extérieur (Zone Homogène n°3)	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) [Conduit]	 <p>Mitron (chapeau de cheminée) voir repère: A005</p>	Jugement personnel (perte de fonction)	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.

Pour réaliser son évaluation, l'opérateur de repérage s'est appuyé sur les critères et la grille d'évaluation définis en annexe I de l'arrêté du 12 décembre 2012. Sur la base de l'évaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des produits et matériaux contenant de l'amiante, l'opérateur de repérage émet **des recommandations de gestion** adaptées au besoin de protection des personnes :

Faire réaliser une « **évaluation périodique** », car le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Cette évaluation périodique consiste à :

- a) *Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;*
- b) *Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.*

13- MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE : HORS PROGRAMME DE REPERAGE

Sans Objet.

14-PIECES OU LOCAUX VISITES

Sous-sol : Garage , Chaufferie, Réserve , Dégagement , Toilettes Hommes, Toilettes Femmes, Escalier 1, Cave.

Rez de chaussée : Entrée 1, Salle de restaurant, Pièce, Plonge, Cuisine 1, Bar, Entrée 2, Chambre Froide , Dégagement 2, Bureau, Dégagement , Réserve 1, Réserve 2, Buanderie, Réserve 3, Vestiaires, Sanitaires Personnel, Escalier 2.

1er étage : Dégagement , Chambre 1, Douche et WC 1, Chambre 2, Douche et WC 2, Chambre 3, Douche et WC 3, Chambre 4, Douche et WC 4, couloir, Chambre 5, Douche et WC 5, Chambre 6, Douche et WC 6, Lingerie.

2ème étage : Cuisine/ Séjour appartement, Escalier , Salle de bains et WC, Chambre 1, Chambre 2.

Extérieur : Extérieur.

Sous-sol : Vide sanitaire sous pièce et plonge.

15-LOCAUX ET PARTIES D'IMMEUBLES BATIS NON VISITES

DESIGNATION	JUSTIFICATION
<i>Sous-sol - Cuverie</i>	<i>Absence de clé</i>
<i>cuverie au sous-sol</i>	<i>absence de clé</i>

Il est signalé au propriétaire de l'immeuble que la mission décrite en tête de rapport n'a pas pu être menée à son terme.

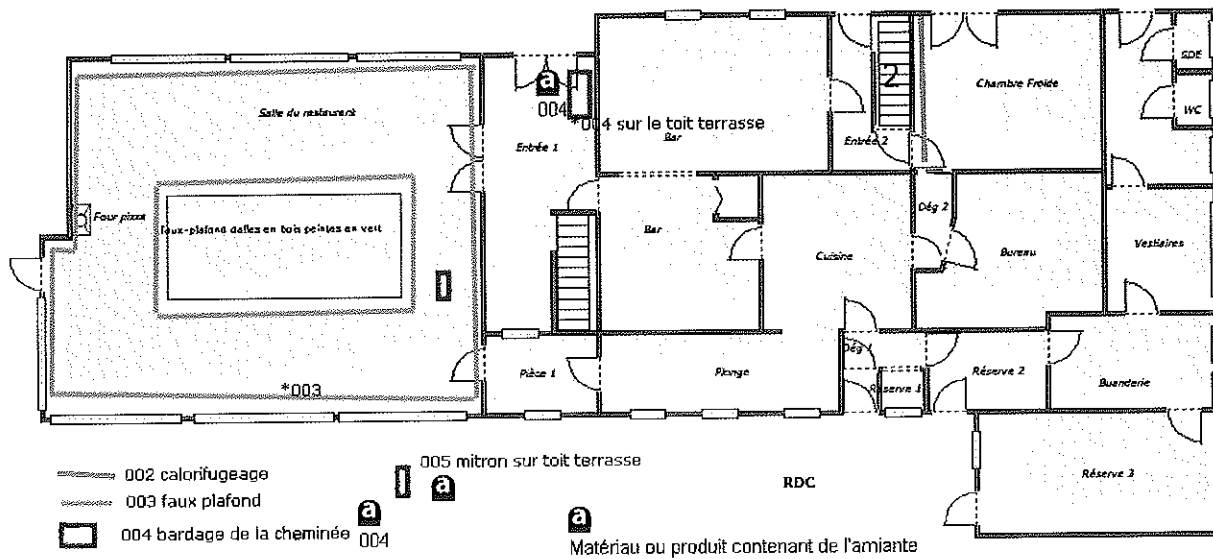
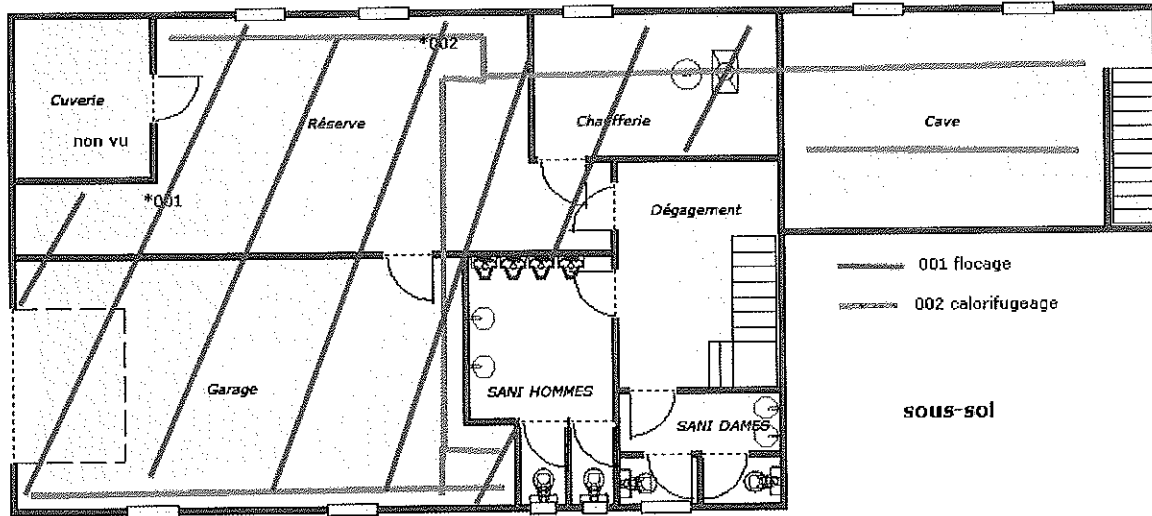
Il y a lieu de réaliser des investigations approfondies complémentaires dans les locaux ou parties d'immeubles listés ci-dessus.

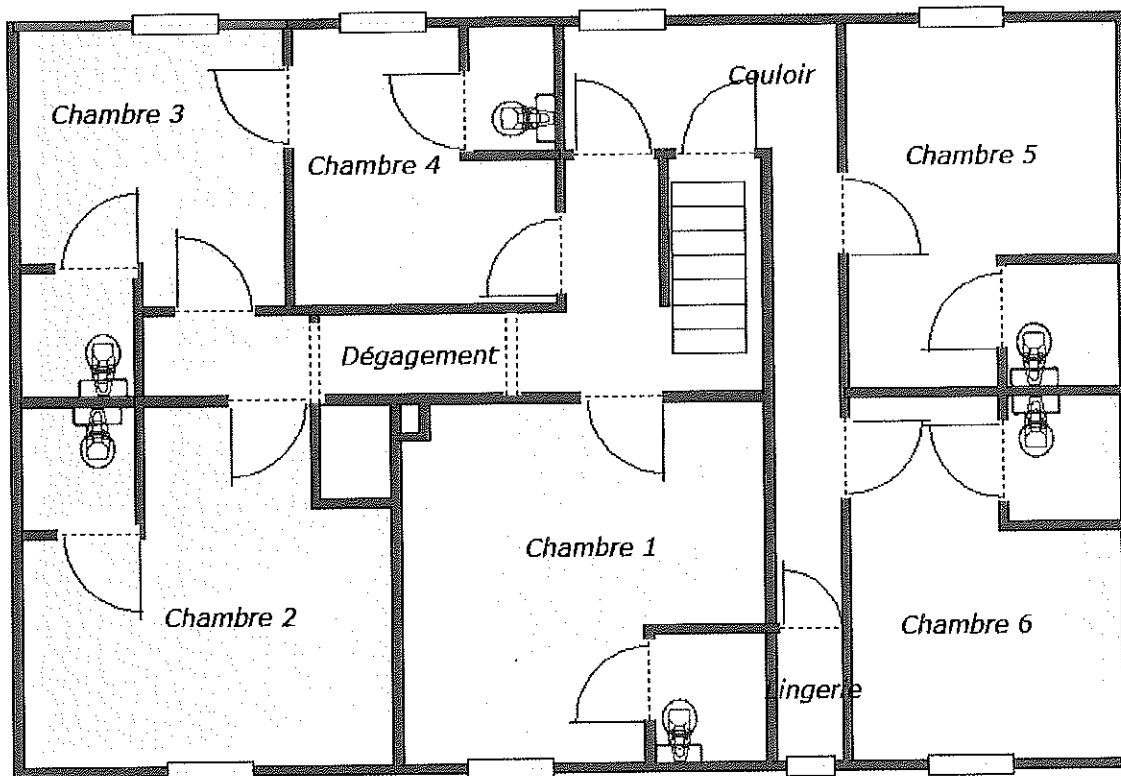
À l'issue de ces investigations, des sondages et prélèvements complémentaires pourront être réalisés afin que les obligations règlementaires du propriétaire soient remplies.

16-OBSERVATIONS

L'opérateur de repérage recommande au propriétaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

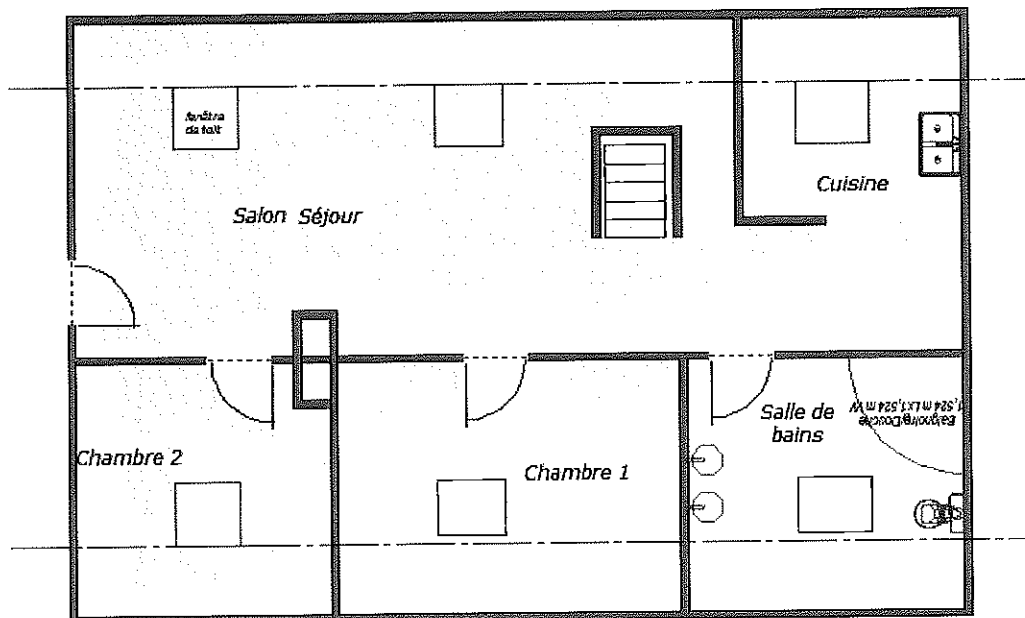
17- CROQUIS PERMETTANT DE LOCALISER LES PRELEVEMENTS ET LES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE



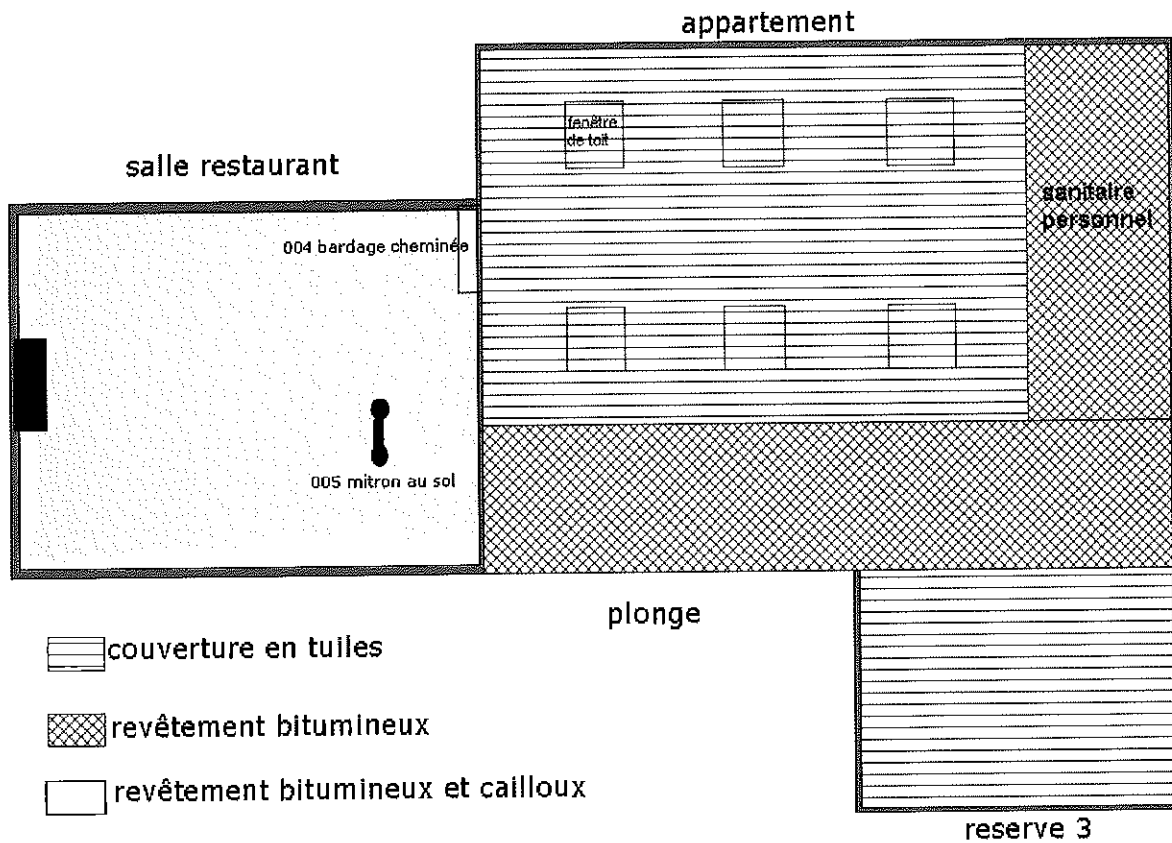
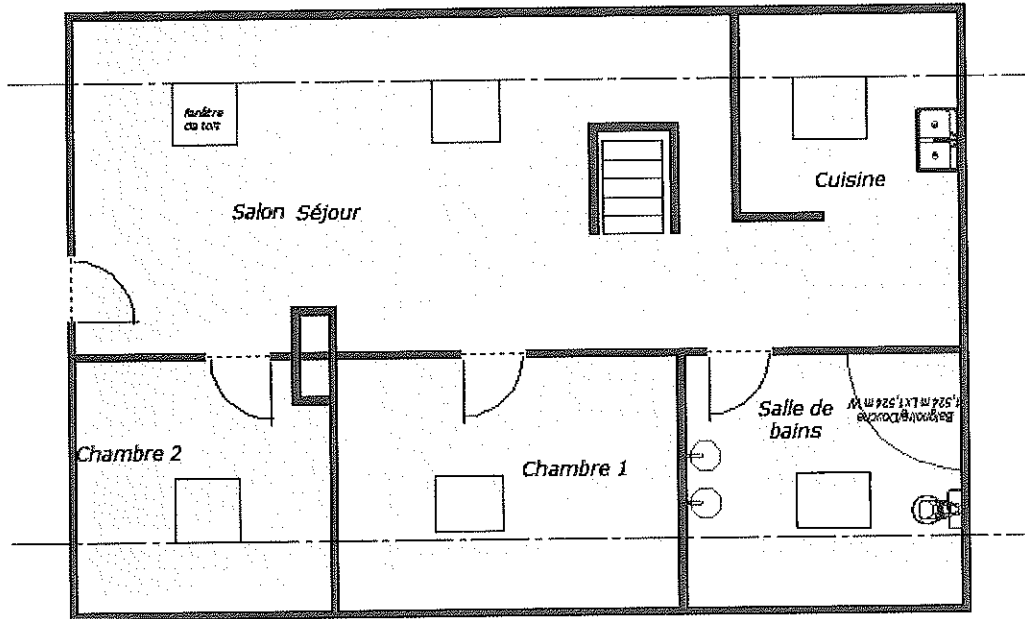


1er Etage

2 ème Etage



2 ème Etage



18-CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION

Le repérage règlementaire des matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre de la vente de tout ou partie d'immeuble, tel que demandé aux articles R.1334-15 et R.1334-16 (deuxième alinéa) et décrit aux articles R.1334-20 et R.1334-21 du Code de la Santé Publique informe de la présence ou l'absence de matériaux ou produit contenant de l'amiante d'après les listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la santé publique ainsi que, le cas échéant, de leur état de conservation. Il est réalisé règlementairement d'après le décret du 3 juin 2011 et de ses arrêtés d'application du 12 décembre 2012.

L'ensemble des matériaux ou produits ne faisant pas partie des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique ne sont pas inclus dans le programme de repérage contractuel et ne sont donc pas considérés comme des matériaux ou produits à repérer, et sauf demande particulière de complément au programme de repérage contractuels, ne font pas l'objet de ce repérage d'amiante.

Le présent repérage amiante ne préjuge donc pas de l'existence dans la construction d'autres matériaux ou produits pouvant contenir de l'amiante, soit non listés dans le tableau ci-dessus, soit pouvant apparaître après une investigation approfondie destructive (par exemple : flocage dissimulé derrière une contre-cloison, calorifugeage de canalisation encoffré...).

Lorsque l'opérateur a connaissance d'autres matériaux ou produits non listés dans le programme de repérage contractuel, réputés contenir de l'amiante de façon certaine (ex : marquage AT sur un matériau en fibre-ciment attestant de la présence d'amiante,...), il les signale également, sans pour autant que ce signalement garantisse l'exhaustivité des investigations concernant l'ensemble des matériaux ou produits non concernés par le programme de repérage.

Plus généralement, l'absence de signalement d'un composant ou partie de composant non concerné par le programme de repérage définit partie ne peut faire l'objet d'un appel en garantie.

Le présent rapport de repérage amiante n'est pas suffisant en cas de travaux ou démolition.

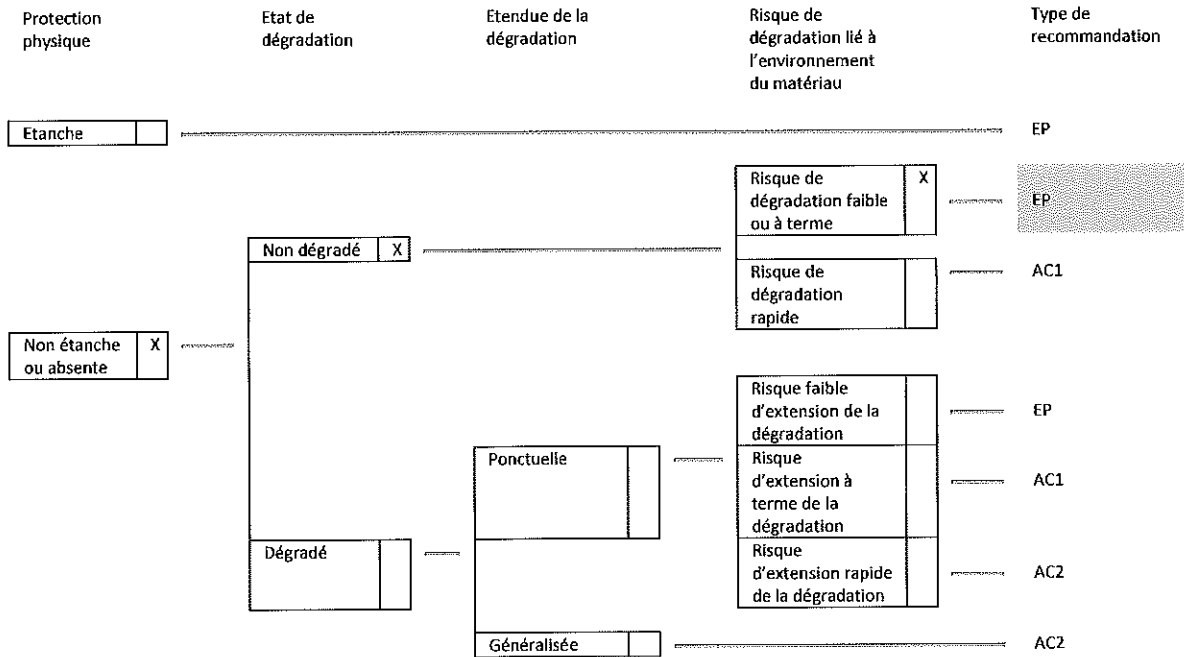
Il doit être complété, selon le cas, par un contrôle amiante spécifique « avant travaux » ou « avant démolition », au cours desquels il peut être nécessaire de réaliser des investigations approfondies destructives pour s'assurer de la composition interne d'un composant, d'un ouvrage ou d'un volume concerné par les travaux ou la démolition.

La recherche de la présence de Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante dans les parties communes n'est pas l'objet de ce rapport mais est celui du Dossier Technique Amiante des parties communes, dont l'existence est obligatoire depuis le premier janvier 2006. Il convient donc de s'y reporter pour les questions concernant l'ensemble des ouvrages et équipements communs.

19-EVALUATION DES ETATS DE CONSERVATION

Extérieur - Extérieur : Ardoise(s)

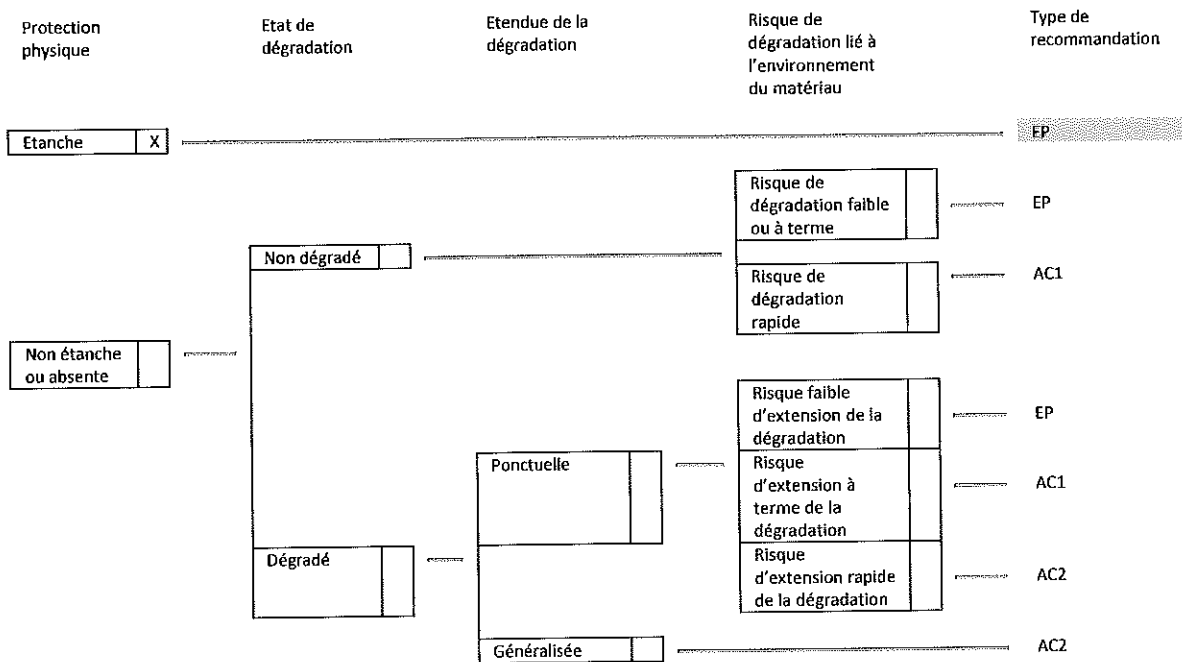
Evaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des MPCA liste B



Conclusion	Evaluation périodique
N° de dossier	DIA-JOS01-5579
Date de l'évaluation	24/03/2014
Bâtiment	Sans objet
Local ou zone homogène	Extérieur - Extérieur, zone homogène numéro 3
Destination déclarée du local	Habitation

Extérieur - Extérieur : Bardeau bitumineux

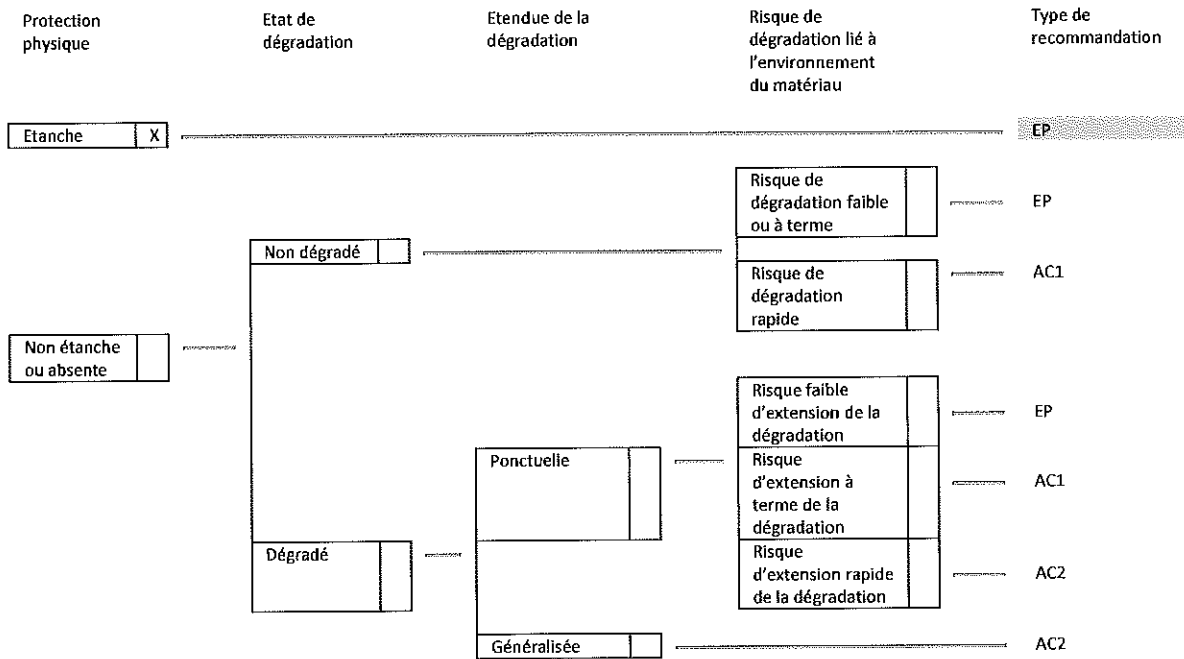
Evaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des MPCA liste B



Conclusion	Evaluation périodique
N° de dossier	DIA-JOS01-5579
Date de l'évaluation	24/03/2014
Bâtiment	Sans objet
Local ou zone homogène	Extérieur - Extérieur, zone homogène numéro 3
Destination déclarée du local	Habitation

Extérieur - Extérieur : Bardeau bitumineux

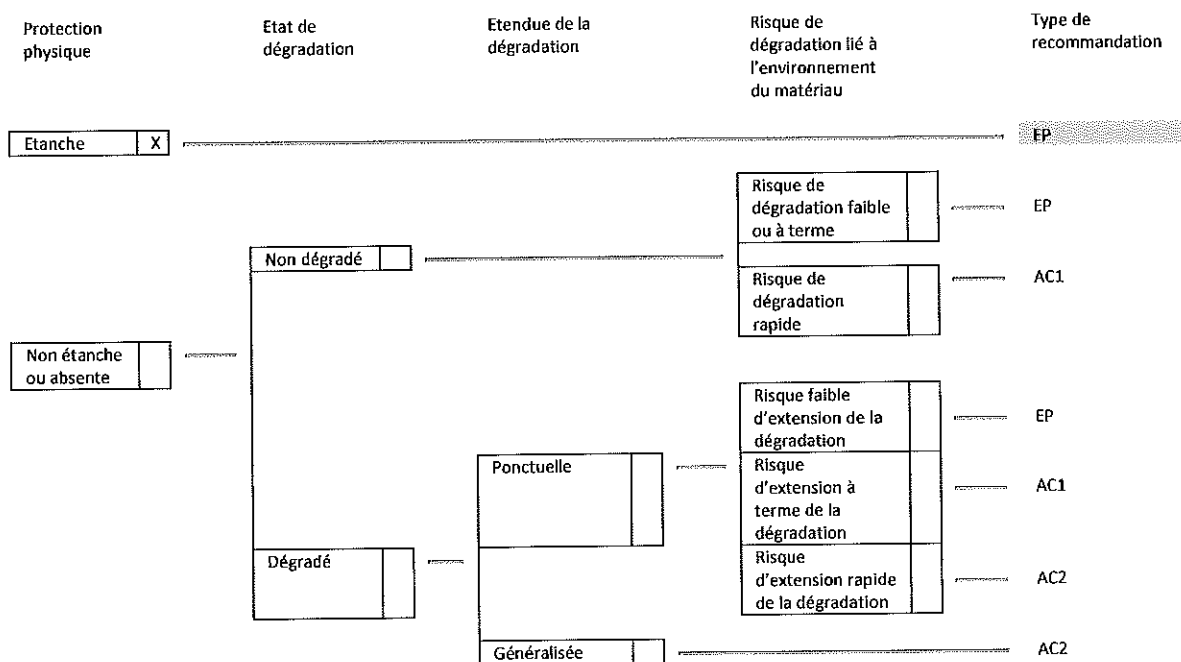
Evaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des MPCA liste B



Conclusion	Evaluation périodique
N° de dossier	DIA-JOS01-5579
Date de l'évaluation	24/03/2014
Bâtiment	Sans objet
Local ou zone homogène	Extérieur - Extérieur, zone homogène numéro 3
Destination déclarée du local	Habitation

Extérieur - Extérieur : Conduit

Evaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des MPCA liste B



Conclusion	Evaluation périodique
N° de dossier	DIA-JOS01-5579
Date de l'évaluation	24/03/2014
Bâtiment	Sans objet
Local ou zone homogène	Extérieur - Extérieur, zone homogène numéro 3
Destination déclarée du local	Habitation

20-ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou d'encapsulage de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

21-ATTESTATION D'ASSURANCE

Voir document joint en annexe au rapport.

22-CERTIFICAT DE COMPETENCE

Voir document joint en annexe au rapport.

23-PROCES-VERBAUX D'ANALYSE

Voir document joint en annexe au rapport.

24-PROCES-VERBAUX D'ANALYSE PRECEDEMMENT REALISES

Il n'y a pas de procès-verbal précédemment réalisé.



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la terre Adélie - CS n° 66862 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tel : 02.99.35.41.41 Fax : 02.99.35.41.42

ITGA

www.itga.fr

ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment



accréditation n° 1- 0913

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI NUMERO IT071404-32409 EN DATE DU 23/04/2014
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : DIAG 57
12bis Malmaison
57130 VERNEVILLE

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 03/04/2014
Analysé à : ITGA SAINT-GREGOIRE

Réf. Commande Client :	5579
Réf. Dossier Client :	
Référence Client de l'échantillon :	5579 / 01 - Flocage - Reserve - Garage 1 et réserve au sous-sol
Réf. Commande ITGA :	IT0714-18340
Réf. Echantillon ITGA :	IT071404-32409
Description ITGA :	Flocage blanchâtre pelotonneux avec couche souple bitumineuse et couche beige

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Flocage blanchâtre pelotonneux avec couche souple bitumineuse et couche beige	META le 22/04/2014	Amiante non détecté	---	1

ITGA Page 1/1	Validé par :	Bastien PORRES Analyste		ULSB

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.



ITGA

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la terre Adélie - CS n° 66862 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tel : 02.99.35.41.41 Fax : 02.99.35.41.42

www.itga.fr



accréditation n° 1-0913

ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI NUMERO IT071404-32410 EN DATE DU 23/04/2014
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : DIAG 57
12bis Malmaison
57130 VERNEVILLE

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 03/04/2014
Analysé à : ITGA SAINT-GREGOIRE

Réf. Commande Client :	5579
Réf. Dossier Client :	
Référence Client de l'échantillon :	5579 / 02 - Calorifugeage gaze plâtrée - Reserve - Sous-sol et RDC
Réf. Commande ITGA :	IT0714-18340
Réf. Echantillon ITGA :	IT071404-32410
Description ITGA :	Calorifugeage multicolore fibreux homogène avec toile fibreuse blanche enduite et couche cartonnée

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Calorifugeage multicolore fibreux homogène avec toile fibreuse blanche enduite et couche cartonnée	META le 23/04/2014	Amiante non détecté	---	2

ITGA Page 1/1	Validé par : Bastien PORRES Analyste		ULSB
-------------------------	---	--	-----------------

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la terre Adélie - CS n° 66862 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tel : 02.99.35.41.41 Fax : 02.99.35.41.42

www.itga.fr



accréditation n° 1-0913

ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI NUMERO IT071404-32411 EN DATE DU 23/04/2014
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : DIAG 57
12bis Malmaison
57130 VERNEVILLE

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 03/04/2014
Analysé à : ITGA SAINT-GREGOIRE

Réf. Commande Client : 5579

Réf. Dossier Client :

Référence Client de l'échantillon :

5579 / 03 - Faux plafond 60x60 - Salle de restaurant - RDC

Réf. Commande ITGA : IT0714-18340

Réf. Echantillon ITGA : IT071404-32411

Description ITGA :

Faux plafond plâtreux blanc compact avec traces grises

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Faux plafond plâtreux blanc compact avec traces grises	META le 23/04/2014	Amiante non détecté	---	1

ITGA Page 1/1	Validé par :	Bastien PORRES		ULSB
		Analyste		

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la terre Adélie - CS n° 66862 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tel : 02.99.35.41.41 Fax : 02.99.35.41.42

ITGA

www.itga.fr

cofrac



ESSAIS

accréditation n° 1-0913

ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI NUMERO IT071404-32412 EN DATE DU 23/04/2014
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : DIAG 57
12bis Malmaison
57130 VERNEVILLE

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 03/04/2014
Analysé à : ITGA SAINT-GREGOIRE

Réf. Commande Client : 5579

Réf. Dossier Client :

Référence Client de l'échantillon :

5579 / 04 - Bardage - Extérieur sur cheminée

Réf. Commande ITGA : IT0714-18340

Réf. Echantillon ITGA : IT071404-32412

Description ITGA :

Plaque fibrociment blanchâtre compacte avec fibres visibles et peinture

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Plaque fibrociment blanchâtre compacte avec fibres visibles et peinture	MOLP le 22/04/2014	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

ITGA

Page 1/1

Validé par :

Bastien PORRES

Analyste

ULSB



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.